

---

---

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS  
DU CANADA**

***RAPPORT ANNUEL  
2009***

---

---



## Table des matières

---

Rapport au ministre	2
Administrateurs et dirigeants	4
Responsabilité de la société à l'égard des états financiers	5
Pratiques de gouvernance de la société	7
Rapport de gestion	8
États financiers de la Corporation de développement des investissements du Canada	11

---

### Adresse

de la société : 1235, Bay Street, Bureau 400  
Toronto (Ontario) M5R 3K4

Téléphone : 416-304-3932  
Télécopieur : 416-934-5009

Site Web : [www.cdiccei.ca](http://www.cdiccei.ca)

---

---

## RAPPORT AU MINISTRE

---

---

### **L'honorable James M. Flaherty Ministre des Finances**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire part des résultats d'exploitation de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDIC » ou la « société ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009. Dans le cadre du processus officiel de planification de la CDIC, des objectifs de rendement annuels sont définis par entité, puis gérés et surveillés tout au long de l'exercice. Ces objectifs sont décrits de manière détaillée dans le plan d'entreprise de la CDIC et dans plusieurs modifications qui y ont été apportées.

Le vice-président exécutif voit à la gestion de la CDIC, sous la supervision du Conseil d'administration, et ils vous fournissent des conseils, au besoin.

En 2007, vous avez indiqué à la CDIC qu'elle « devra dorénavant se forger un avenir axé sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent à ses capacités, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande du ministre des Finances ».

En mai 2009, conformément à deux directives du gouverneur en conseil, la CDIC a constitué deux nouvelles filiales, soit la Corporation d'investissement CH du Canada et la Corporation d'investissement GEN du Canada, dans le but d'acquérir les participations du gouvernement dans le Groupe Chrysler LLC et General Motors Company.

En août 2009, la CDIC a été invitée à participer à l'examen permanent des actifs du gouvernement. Pour ce faire, une modification au Plan d'entreprise de 2009 a été approuvée. La CDIC s'est attelée à ce projet.

En septembre 2009, la CDIC a reçu des bons de souscription pour l'achat d'actions d'Air Canada d'Exportation et développement Canada.

La CDIC continue de gérer sa participation dans la Société de gestion Canada Hibernia (SGCH). En 2009, la SGCH a versé 92 millions de dollars en dividendes à la CDIC; et celle-ci a versé 89 millions de dollars au gouvernement du Canada (le « gouvernement »). Au 31 décembre 2009, la SGCH avait remboursé tous les crédits budgétaires, qui totalisaient 410 millions de dollars, au gouvernement et avait versé en tout 1,2 milliard de dollars en dividendes.

La CDIC assure également la gestion de toutes les questions en suspens découlant de dessaisissements antérieurs. Ces questions concernent principalement CEI et englobent certaines éventualités relatives aux déchets ainsi que des litiges en cours.

---

---

## RAPPORT AU MINISTRE

---

---

Au cours de 2009, la CDIC n'a souscrit aucun emprunt auprès du gouvernement ni reçu de crédit budgétaire.

En octobre 2009, trois nouveaux administrateurs se sont joints au Conseil d'administration de la CDIC. Leur arrivée est la bienvenue.

Au nom du Conseil d'administration,



N. William C. Ross  
Président du Conseil  
Corporation de développement des investissements du Canada

Le 11 mars 2010

---

---

## ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS AU 11 MARS 2010

---

---

**Ministre responsable de la CDIC**  
**L'honorable James M. Flaherty**  
**Ministre des Finances**

### Conseil d'administration

**N. William C. Ross, LL.M. (2) (3)**  
Président du Conseil  
Corporation de développement des  
investissements Canada  
Président émérite et associé  
WeirFoulds LLP  
Toronto (Ontario)

**John James Hillyard, MBA (3)**  
Administrateur  
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

**Ted Howell, CA, MBA (1) (3)**  
Haronger Partners Inc.  
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

**Gordon W. King, M. Sc. (2)**  
Administrateur  
Ottawa (Ontario)

**Mary Beth Montcalm, Ph. D.**  
Administratrice  
Toronto (Ontario)

**Mary Ritchie, FCA (1)**  
P.D.G.  
Richford Holdings Ltd.  
Edmonton (Alberta)

**Benita M. Warmbold, FCA (1) (2)**  
Vice-présidente principale et chef de  
l'exploitation  
Office d'investissement du régime de  
pensions du Canada  
Toronto (Ontario)

### Dirigeants

**Michael Carter**  
Vice-président exécutif

**Patrice S. Walch-Watson**  
Secrétaire général

### Comités du Conseil

- 1) Comité de vérification
- 2) Comité de nomination
- 3) Comité de rémunération

---

---

## **RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS**

---

---

La responsabilité des états financiers consolidés ci-joints de la Corporation de développement des investissements du Canada (« CDIC »), qui ont été approuvés par le Conseil d'administration, incombe à la direction de la société.

Ces états financiers consolidés ont été dressés par la société selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers des quatre filiales en propriété exclusive de la société dont elle a la responsabilité ont été consolidés avec ceux de la société. Lorsque plusieurs méthodes comptables existent, la société choisit celle qui lui semble la plus appropriée dans les circonstances. Les états financiers ne sont pas précis dans la mesure où ils contiennent certains montants fondés sur nos meilleures estimations et notre jugement. La société a préparé les informations financières présentées ailleurs dans le présent rapport annuel et s'est assurée qu'elles concordaient avec les données contenues dans les états financiers.

La CDIC a mis en place des systèmes de contrôle interne à l'égard de ses processus comptables et administratifs afin d'obtenir une assurance raisonnable que les données financières sont fiables, qu'elles constituent un fondement approprié pour l'établissement des états financiers et que les actifs de la CDIC sont comptabilisés de façon appropriée et qu'ils font l'objet d'une protection suffisante.

Le Conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des états financiers contenus dans le présent rapport principalement par le truchement de son Comité de vérification. Le Comité de vérification passe en revue les états financiers consolidés annuels de la CDIC et communique ses observations au Conseil d'administration qui en tient compte lors de l'approbation des états financiers. Le Comité de vérification rencontre aussi les vérificateurs de la société afin de discuter des questions liées à la vérification et à l'information financière. La taille de la CDIC et un décret dispensent la société de vérifications internes, mais elle en fait au besoin.

Les présents états financiers consolidés ont été vérifiés par les vérificateurs de la société, la vérificatrice générale du Canada et KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport est présenté séparément.

---

---

## RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

---

---

À titre de vice-président exécutif de la CDIC, j'ai examiné les présents états financiers. À ma connaissance, et avec la diligence raisonnable dont j'ai fait preuve, je suis en mesure de dire qu'ils donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la CDIC au 31 décembre 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date.

Le vice-président exécutif de la  
Corporation de développement des investissements Canada,



Michael Carter  
Le 11 mars 2010

---

---

## PRATIQUES DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

---

---

En novembre 2007, le ministre a indiqué à la CDIC qu'elle « devra dorénavant se concentrer sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent à ses capacités, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande du ministre des Finances ». En conséquence, la société s'est préparée à jouer un rôle accru dans sa sphère de compétence.

La gestion de la CDIC est assurée par un vice-président exécutif à temps partiel, un adjoint à temps plein et du personnel contractuel qui collaborent étroitement avec des conseillers, des avocats ainsi qu'avec les membres du Conseil et ceux de la direction des filiales de la CDIC afin d'assurer la bonne marche de la société.

Le Conseil d'administration passe en revue et approuve le plan d'entreprise de la société et il suit de près sa mise en œuvre pendant la période visée, notamment en évaluant continuellement l'orientation stratégique à la lumière de l'évolution de la conjoncture. Les risques sont recensés et gérés tout au long du processus. Le Conseil tient une réunion annuelle de réflexion qui lui permet d'examiner les buts et les objectifs de la société d'un point de vue stratégique.

Pour assurer une communication efficace avec le gouvernement et le public, la société s'appuie sur le plan d'entreprise et le résumé du plan d'entreprise approuvés par le Conseil d'administration, sur le rapport annuel, le site Web de la société, une réunion annuelle regroupant ses partenaires et sur des réunions tenues au besoin avec le ministre et les représentants du gouvernement du Canada.

Le président du Conseil d'administration et le Comité de nomination évaluent l'efficacité du Conseil d'administration, et le président formule des suggestions et examine les possibilités de nomination et de reconduction du mandat des membres du Conseil, au besoin. Le Comité de nomination prête son concours à l'établissement de la composition et de la structure du Conseil d'administration, et également à la recommandation auprès du gouverneur en conseil de candidats pour les postes d'administrateur et de président du Conseil d'administration. Le Comité de rémunération passe en revue la rémunération des cadres supérieurs de la CDIC et de ses filiales. Le Comité de vérification assure le maintien de contrôles et de procédures comptables adéquats au sein de la société, examine les états financiers et communique directement avec les vérificateurs de la société. Aucun des administrateurs n'est employé par la CDIC ou ses filiales. Le taux de participation aux réunions du Conseil est remarquable et chaque administrateur consacre le temps qui s'impose, hors des réunions du Conseil d'administration, à la gestion de la société.

C'est le Conseil d'administration tout entier qui participe à la gouvernance de la société. Le Conseil continue de passer en revue les pratiques de la CDIC en matière de gouvernance dans le but d'y apporter des améliorations continues et de répondre à de nouveaux besoins. La CDIC continuera de surveiller attentivement l'évolution des lignes directrices données par le gouvernement en matière de gouvernance et les pratiques exemplaires en vigueur au sein du secteur public. Elle agira par anticipation en modifiant en conséquence ses pratiques de gouvernance.

---

---

## RAPPORT DE GESTION

---

---

Les communications publiques de la CDIC, y compris le présent rapport annuel, peuvent comprendre des déclarations prospectives qui renferment les attentes de la direction à l'égard des objectifs, des stratégies, des perspectives, des plans, des prévisions, des estimations et des intentions de la CDIC.

En raison de leur nature, les déclarations prospectives reposent sur divers facteurs et hypothèses et elles comportent des risques inhérents et des incertitudes générales et spécifiques. C'est donc dire que les pronostics, les prévisions, les projections et les autres éléments des déclarations prospectives ne se réaliseront peut-être pas. Les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles de la CDIC en raison d'un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs.

La CDIC est une société de portefeuille qui a la responsabilité de quatre filiales en propriété exclusive, soit la Société de gestion Canada Hibernia (SGCH) qui détient une participation de 8,5 % dans le gisement pétrolier Hibernia; Canada Eldor Inc. (CEI) qui n'exerce aucune activité, mais qui est responsable de la prise en charge des obligations découlant principalement d'un accord d'achat et de vente conclu avec Cameco Inc. en 1988; et la Corporation d'investissement GEN du Canada et la Corporation d'investissement CH du Canada. Ces deux dernières filiales, qui ont été constituées en 2009, détiennent respectivement des participations dans General Motors et dans Chrysler.

Depuis sa création en 1982, la CDIC a efficacement assuré la gestion et le dessaisissement des placements de l'État dans des titres de participation. Les actifs vendus au nom de l'État par la CDIC depuis sa création comprennent :

Canadair Limitée, de Havilland Aircraft of Canada, Limited, Téléglobe Canada, Fishery Products International Limited, Corporation de développement du Canada, Nordion International Inc., Télésat Canada et des actions de Cameco Corporation reçues à la suite de la vente d'actifs d'Eldorado Nucléaire Limitée.

Le total des produits de l'État provenant de ces activités est d'environ 2 milliards de dollars. De plus, la CDIC a remis 1,2 milliard de dollars en dividendes de la SGCH.

### Résultats en 2009

La trésorerie de la SGCH provient exclusivement de ses activités et de ses actifs de production, lesquels comprennent la production du champ Hibernia, le pétrolier affrété à temps et l'utilisation future par des tiers des installations de forage et de production du champ Hibernia. La trésorerie fluctue selon les volumes de production de pétrole, le prix du brut, les taux de change, les coûts d'exploitation, les redevances, les impôts sur les bénéfices, les dépenses en immobilisation et les produits provenant de tiers. Les ventes de brut de la SGCH ont diminué, passant de 428 millions de dollars en 2008 à 202 millions de dollars en 2009, et représentaient 359 millions de dollars de moins que ce qui était prévu dans le plan d'entreprise. La diminution par rapport à 2008 est en partie attribuable à une baisse du prix, qui s'est établi en moyenne à 73,86 \$CA en 2009, contre

---

---

## RAPPORT DE GESTION

---

---

107,77 \$CA en 2008. La diminution en 2009 est aussi en partie attribuable à une baisse de la production de pétrole quotidienne, qui est passée de 138 600 barils par jour en 2008 à 125 700 barils par jour en 2009.

On s'attend à ce que la production de pétrole à court terme reste au même niveau qu'en 2009, principalement en raison de la production provenant d'une partie du prolongement sud du champ Hibernia qui a commencé à la fin de 2009. Après des négociations fructueuses entre les propriétaires actuels du gisement Hibernia et la province de Terre-Neuve-et-Labrador en février 2010, la planification du forage et de la production commencera pour la partie restante et unifiée du prolongement sud du champ Hibernia. Si la production initiale de ce prolongement ne commencera pas avant 2013-2014, il est prévu que la production quotidienne augmentera et la durée économique des réserves se prolongera jusqu'en 2036. Bien que la province de Terre-Neuve-et-Labrador ait signé toutes les conventions liant les parties, le gouvernement fédéral poursuit son contrôle diligent et n'a pas encore donné son approbation. Une approbation réglementaire devra aussi être obtenue de l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers.

Les deux sociétés de portefeuille dans le secteur automobile n'ont aucune activité, cependant General Motors a versé 16,5 millions de dollars américains de dividendes sur les actions privilégiées en 2009. Le taux annualisé de dividendes s'élève à 38,2 millions de dollars américains. L'évaluation des participations dans les deux constructeurs automobiles repose sur leur juste valeur au moment de l'acquisition. Comme il n'existait aucun marché pour ces actions, l'évaluation a comporté des estimations des flux de trésorerie futurs et elle est assujettie à niveau assez élevé de variabilité. Les montants provenant d'une éventuelle cession pourraient différer de façon importante.

La CDIC a aussi reçu des bons de souscription pour l'achat d'actions d'Air Canada en 2009. Ils seront vendus si la conjoncture de marché devient adéquate.

Les dividendes versés au gouvernement du Canada par la CDIC ont diminué, s'établissant à un niveau plus normal, soit 89 millions de dollars en 2009, par rapport au niveau exceptionnellement élevé de 288,2 millions de dollars en raison du prix élevé du pétrole en 2008. En 2010 et au cours des exercices suivants, la SGCH recevra une proportion réduite de la valeur de vente de son pétrole, car les redevances ont augmenté, passant à 30 % du produit net de transfert, comparativement à 5 % du produit brut de transfert, et que le projet est assujetti à une participation aux bénéfices nets de 10 % payable au gouvernement du Canada.

La CDIC a été nommée par le gouvernement afin de participer à l'Examen de la gestion des actifs du gouvernement. Elle contribuera à l'évaluation des diverses options concernant l'avenir de certains actifs du gouvernement fédéral. Le premier projet a débuté peu après la fin de l'exercice. Les coûts liés à ces activités alourdiront les frais d'exploitation de la CDIC en 2010.

---

---

## RAPPORT DE GESTION

---

---

### Risques et éventualités

En 2007, CEI a informé Cameco qu'elle n'était pas d'accord avec l'interprétation que Cameco faisait des « déchets communs » pour lesquels CEI est en partie responsable conformément à l'accord d'achat et de vente. Ce différend n'a pas été réglé au cours de l'exercice et, depuis, CEI n'a pas réglé les factures pour les déchets communs soumises par Cameco. L'issue de ce litige pourrait avoir une large gamme de conséquences financières allant de l'absence future de charges à payer par CEI jusqu'à une importante charge à payer beaucoup plus élevée que le montant de la provision actuelle. Au cours de 2009, CEI n'a pas ajusté sa provision de 11 millions de dollars pour sa part des coûts liés aux déchets historiques.

Cameco a informé CEI qu'elle tenait celle-ci en partie responsable des coûts liés à une fuite constatée à l'usine UF6 de Port Hope qui a entraîné la fermeture de cette usine et des mesures de restauration des lieux. CEI n'a pas reçu suffisamment d'information pour évaluer sa situation.

Les placements de la CDIC faits par l'intermédiaire de ses filiales dans General Motors et Chrysler sont soumis à des variations de valeur importantes. Les deux constructeurs se sont tirés de la faillite en 2009 et de nombreuses incertitudes pèsent sur leur valeur future.

Comme toute exploitation pétrolière, Hibernia s'expose à des risques liés à la géologie et à l'interruption de la production. Ces risques visent particulièrement le prolongement sud du champ Hibernia dont les réserves n'ont pas encore été entièrement explorées. Bien que l'exploitant du projet maintienne des normes élevées, des risques écologiques existent pour lesquels la SGCH n'est qu'en partie assurée.



## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre des Finances

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Corporation de développement des investissements du Canada au 31 décembre 2009 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu et du déficit accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la société et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, aux instructions données par le gouverneur en conseil à la société et aux statuts et règlements administratifs de la société et de ses filiales en propriété exclusive.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Sylvain Ricard, CA  
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada  
Le 11 mars 2010

Comptables agréés,  
experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada  
Le 11 mars 2010

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Bilan consolidé

31 décembre  
(en milliers de dollars)

	2009	2008
<b>Actif</b>		
<b>Actifs à court terme</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	105 416 \$	93 938 \$
Créances	15 019	1 666
Impôts à recouvrer	7 654	-
Stocks	6 941	6 909
Charges payées d'avance	374	260
Sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada (note 4)	7 284	7 426
	142 688	110 199
<b>Actifs à long terme</b>		
Sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada (note 4)	130 752	130 063
Équivalents de trésorerie détenus en main tierce (note 5)	2 550	2 550
Immobilisations corporelles (note 6)	122 705	190 595
Placements (note 7)	3 147 633	-
	3 403 640	323 208
	3 546 328 \$	433 407 \$
<b>Passif et capitaux propres</b>		
<b>Passifs à court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer	50 629 \$	8 139 \$
Tranche de l'obligation locative échéant à moins d'un an (note 8)	989	1 026
Tranche des autres obligations échéant à moins d'un an (note 10)	7 072	7 255
Impôts exigibles	-	34 767
	58 690	51 187
<b>Passifs à long terme</b>		
Obligation locative (note 8)	6 967	9 220
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 9)	31 691	62 702
Autres obligations (note 10)	17 733	17 015
Impôts futurs (note 11)	5 786	17 451
	62 177	106 388
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital-actions</b>		
Autorisé – nombre illimité d'actions ordinaires		
Émis et libéré – 101 actions ordinaires	1	1
Surplus d'apport (note 12)	3 912 184	743 184
Déficit accumulé	(486 724)	(467 353)
	3 425 461	275 832
Engagements et éventualités (note 15)		
Évènement postérieur (note 19)		
	3 546 328 \$	433 407 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Au nom du Conseil,



administrateur



administrateur

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

État consolidé des résultats, du résultat étendu et du déficit accumulé

Exercice terminé le 31 décembre  
(en milliers de dollars)

	2009	2008
<b>Produits</b>		
Ventes de pétrole brut, déduction faite des redevances et de la participation aux bénéfices nets (note 14)	201 600 \$	428 108 \$
Dividende sur les actions privilégiées (note 7)	16 538	-
Gain de change	2 433	7 210
Intérêts	620	5 566
Frais de gestion	48	152
	<u>221 239</u>	<u>441 036</u>
<b>Charges</b>		
Amortissement pour déplétion et dépréciation	55 148	45 838
Frais d'exploitation	24 509	22 540
Variation de la juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction (note 7)	21 367	-
Administration et frais de dessaisissement	6 039	3 791
Désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 9)	3 135	1 249
Autres obligations	2 833	1 923
Intérêts sur l'obligation locative	1 017	1 042
	<u>114 048</u>	<u>76 383</u>
<b>Bénéfice avant impôts sur les bénéfices</b>	<b>107 191</b>	<b>364 653</b>
<b>Impôts sur les bénéfices (note 11)</b>		
Impôts exigibles	49 227	130 648
Réduction d'impôts futurs	(11 665)	(7 447)
	<u>37 562</u>	<u>123 201</u>
<b>Résultat net et résultat étendu</b>	<b>69 629</b>	<b>241 452</b>
<b>Déficit accumulé au début de l'exercice</b>	<b>(467 353)</b>	<b>(420 605)</b>
<b>Dividendes</b>	<b>(89 000)</b>	<b>(288 200)</b>
<b>Déficit accumulé à la fin de l'exercice</b>	<b>(486 724) \$</b>	<b>(467 353) \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre  
(en milliers de dollars)

	2009	2008
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation		
Résultat net et résultat étendu de l'exercice	69 629 \$	241 452 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Réduction d'impôts futurs	(11 665)	(7 447)
Amortissement pour déplétion et dépréciation	55 148	45 838
Désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	3 135	1 249
Perte (gain) de change non réalisé(e)	(1 331)	1 964
Perte nette non réalisée sur placements (note 7)	21 367	-
Frais d'abandon	(3 166)	(793)
	133 117	282 263
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 13)	(15 068)	31 646
	118 049	313 909
Financement		
Dividendes versés	(89 000)	(288 200)
Versements au titre de l'obligation locative	(959)	(733)
	(89 959)	(288 933)
Investissement		
Immobilisations corporelles	(17 944)	(19 653)
Sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada (note 4)	(547)	(14 830)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 13)	1 879	(2 136)
	(16 612)	(36 619)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	11 478	(11 643)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	93 938	105 581
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	105 416 \$	93 938 \$
Représenté par :		
Trésorerie	15 947 \$	1 616 \$
Équivalents de trésorerie	89 469	92 322
	105 416 \$	93 938 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2009  
(Tous les montants sont en milliers de dollars)

---

## 1. La société et ses activités

La Corporation de développement des investissements du Canada (la « société » ou la « CDIC ») a été constituée en 1982 en vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et elle est la propriété exclusive de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. La société est une société d'État mandataire inscrite à l'annexe III, partie II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En novembre 2007, le ministre des Finances a informé la CDIC qu'elle « devra dorénavant se forger un avenir axé sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent aux capacités de la CDIC, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande du ministre des Finances ».

La société regroupe quatre filiales en propriété exclusive, soit Canada Eldor Inc. (« CEI »), la Société de gestion Canada Hibernia (« SGCH »), la Corporation d'investissement CH du Canada (« CH ») et la Corporation d'investissement GEN du Canada (« GEN »).

CEI a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Elle est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, elle est un mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En 1988, CEI a vendu la quasi-totalité de ses actifs et de ses activités à la Corporation Cameco (« Cameco ») en contrepartie d'une partie du capital-actions de l'acheteur et d'un billet. Par suite de la vente des actions de Cameco et de la prise en charge d'une partie de l'encours de la dette de CEI par le gouvernement du Canada (« gouvernement ») en 1995, le produit net en espèces tiré de la vente définitive des actions de Cameco est le seul actif important qu'il reste à CEI. Les obligations résiduelles de CEI se composent des obligations au titre des déchets historiques, de la restauration des lieux et des avantages complémentaires de retraite. Des informations sur ces obligations sont présentées à la note 10.

La SGCH a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 4 décembre 1992. La SGCH a été acquise par la CDIC en mars 1993. La SGCH est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La SGCH a été constituée dans le seul but de détenir et de gérer sa participation de 8,5 % dans le Projet de développement Hibernia. La participation de la SGCH dans le Projet de développement Hibernia a été consolidée de façon proportionnelle dans les états financiers de la SGCH, qui sont eux-mêmes consolidés dans les états financiers de la CDIC.

En 2009, la CDIC a acquis deux nouvelles filiales, CH et GEN, afin d'acquérir la participation du gouvernement du Canada dans le Groupe Chrysler LLC (« Chrysler ») et dans General Motors Company (« GM »), respectivement.

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 2

Exercice terminé le 31 décembre 2009  
(Tous les montants sont en milliers de dollars)

---

## 1. La société et ses activités (suite)

CH a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 7 mai 2009. Elle a été acquise par la société le 29 mai 2009. CH est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, mais elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. CH possède 24 615 parts de catégorie A de Chrysler, ce qui correspond à une participation totale de 2,5 %. Cette participation a été obtenue de Chrysler à la suite d'emprunts effectués auprès d'Exportation et Développement Canada (Compte du Canada) (« EDC »), partie liée à la CDIC et à CH. Ces emprunts faisaient partie du plan de restructuration de faillite de Chrysler présenté devant la United States Bankruptcy Court of New York. Chrysler a commencé ses activités en tant que nouvelle entité le 10 juin 2009. CH n'a échangé aucun actif pour obtenir les parts.

GEN a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 20 mai 2009. GEN a été acquise par la société le 30 mai 2009. GEN est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, mais elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. GEN détient 58 368 644 actions ordinaires en circulation de GM, soit 11,7 % du total de ces actions, de même que 16 101 695 actions privilégiées perpétuelles à dividende cumulatif à taux fixe de la série A assorti d'un droit de priorité en cas de liquidation d'une valeur de 25 \$ US par action, ce qui représente environ 4,5 % des actions privilégiées en circulation de GM. GEN a reçu les actions en contrepartie de la prise en charge de l'encours de certains prêts contractés auprès de diverses sociétés en lien avec la restructuration de GM. GEN a contracté ces emprunts auprès d'EDC dans le cadre de la faillite et de la vente, restructuration et refinancement subséquents de GM conformément à l'article 363 devant la United States Bankruptcy Court of New York. GM a commencé ses activités en tant que nouvelle entité le 10 juillet 2009.

Des renseignements sur ces placements sont présentés à la note 7.

## 2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales méthodes comptables sont présentées ci-dessous.

### a) Règles de consolidation

Les présents états financiers comprennent les actifs, les passifs, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la société et de toutes ses filiales, déduction faite des transactions et des soldes intra-groupe. Les filiales sont définies comme des sociétés contrôlées par la CDIC.

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 3

Exercice terminé le 31 décembre 2009  
(Tous les montants sont en milliers de dollars)

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

Même si la société possède les actions en circulation de PPP Canada Inc., elle ne consolide pas ses activités puisqu'elle n'exerce aucun contrôle sur les stratégies, les activités ou les placements de PPP Canada Inc. et qu'elle ne retire aucun avantage des activités de PPP Canada.

### b) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés des éléments d'actif et de passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants déclarés des produits, des charges et profits ou des pertes de détention dans le résultat ou le résultat étendu de l'exercice considéré. La détermination de la juste valeur des instruments financiers et des instruments financiers dérivés ainsi que les tests de dépréciation exigent le recours à des estimations.

Certaines estimations ont trait aux incertitudes liées aux mesures géologiques et aux projections de la date et des frais d'abandon, qui sont courantes dans le secteur de la production de pétrole, de même qu'aux incertitudes liées aux coûts futurs que Canada Eldor Inc. aura à engager pour s'acquitter de ses obligations en vertu de l'accord d'achat et de vente décrit à la note 10. La juste valeur estimative des placements en titres de capitaux propres de Chrysler et de GM au moment de la comptabilisation initiale a été déterminée selon des méthodes d'évaluation reconnues, lesquelles sont fondées sur une série de valeurs estimatives. Les résultats réels ou la valeur de revente potentielle des actifs peuvent être considérablement différents de ces estimations.

### c) Participation dans le Projet de développement Hibernia et dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée (SEDH)

Les frais de mise en valeur engagés après la date d'acquisition de la participation directe dans le Projet de développement Hibernia ont été capitalisés. Les frais de mise en valeur comprennent les coûts des grands travaux et d'aménagement des installations de production, lesquelles se composent d'une plate-forme gravitaire et de superstructures (installations de production extracôtières), et les coûts de forage additionnel et d'achèvement des travaux. Les frais généraux et les frais d'administration engagés avant que le projet atteigne le stade de l'exploitation commerciale ont également été capitalisés. Toutes les activités de mise en valeur de la SGCH sont menées conjointement avec les autres propriétaires.

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme considérés comme très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois. Le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie présenté au bilan comprend la trésorerie et les acceptations bancaires. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont désignés comme étant détenus à des fins de transaction et sont donc comptabilisés à la juste valeur.

### e) Avantages complémentaires de retraite

CEI a établi un régime d'avantages complémentaires de retraite et elle est tenue de capitaliser certains coûts liés aux avantages complémentaires de retraite pour les employés qui ont pris leur retraite avant octobre 1988. Ces avantages comprennent l'assurance vie et l'assurance soins de santé et soins dentaires. À cet égard, les méthodes suivantes ont été adoptées :

- (1) Le coût des prestations futures gagnées par les retraités est établi comme étant la valeur actuarielle de la totalité des prestations futures projetées, fondée sur un facteur du coût des prestations prévues. Des projections relatives aux prestations sont établies chaque année en fonction d'un facteur lié au taux d'inflation, et les prestations sont présumées être versées chaque année après le départ à la retraite, tout au long de la vie du retraité ou de celle de ses personnes à charge. L'évaluation se fonde sur un taux d'actualisation lié au marché et sur d'autres hypothèses actuarielles qui représentent les meilleures estimations de la direction. Les obligations au titre des prestations ne font pas l'objet d'une capitalisation anticipée.
- (2) Les gains actuariels (pertes actuarielles) sur l'obligation au titre des prestations constituées résultent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus ainsi que des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées. L'excédent du gain actuariel (de la perte actuarielle) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées est amorti sur l'espérance de vie moyenne résiduelle des anciens employés. L'espérance de vie moyenne résiduelle des anciens employés est de 7,5 ans (8,5 ans en 2008).

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

(Tous les montants sont en milliers de dollars)

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### f) Immobilisations corporelles

La société utilise la méthode de capitalisation du coût entier pour la comptabilisation de ses propriétés pétrolières. Tous les coûts directement liés à l'exploration et à la mise en valeur de réserves pétrolières, productives ou non, sont capitalisés en un seul centre de coûts au Canada. Ces coûts comprennent l'acquisition de biens pétroliers, les dépenses géologiques et géophysiques, les coûts de forage des puits productifs et non productifs, l'équipement de production, les coûts de mise hors service d'immobilisations et les coûts indirects associés à ces activités. Les produits à la cession sont habituellement déduits du coût complet, sans constatation de gain ou de perte, à moins qu'il y ait une variation de 20 % ou plus du taux d'amortissement pour déplétion et dépréciation.

### g) Plafonnement du coût entier

Les actifs pétroliers et gaziers sont évalués à chaque exercice considéré afin de déterminer si la valeur comptable dans un centre de coûts est recouvrable et si elle n'excède pas la juste valeur des actifs dans le centre de coûts.

La valeur comptable est jugée recouvrable lorsque le total des flux de trésorerie non actualisés attendus de la production des réserves prouvées, du coût ou de la valeur du marché des biens non prouvés, si celle-ci est inférieure, et du coût lié aux grands programmes de mise en valeur excède la valeur comptable du centre de coûts. Lorsque la valeur comptable est jugée non recouvrable, une perte de valeur est constatée dans la mesure où la valeur comptable du centre de coûts excède le total des flux de trésorerie actualisés attendus de la production des réserves prouvées et probables, du coût ou de la valeur du marché des biens non prouvés, si celle-ci est inférieure, et du coût lié aux grands programmes de mise en valeur du centre de coûts. Les flux de trésorerie estimatifs sont établis en fonction des prix et des coûts futurs prévus des produits.

### h) Amortissement pour déplétion et dépréciation des actifs pétroliers et gaziers

Les coûts sont virés au compte des coûts amortissables à mesure que des réserves prouvées sont établies, pour ensuite être amortis selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation en fonction des réserves prouvées. Une portion des coûts engagés est exclue selon le rapport entre les réserves prouvées existantes et le total des réserves prouvées et probables qui, selon les prévisions, auront été établies au terme du programme. Le pétrolier de brut est amorti selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation en fonction des volumes transportés sur la durée de vie estimative du gisement d'Hibernia.

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 6

Exercice terminé le 31 décembre 2009  
(Tous les montants sont en milliers de dollars)

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### i) Conversion des devises

Les produits et les charges découlant d'opérations en devises sont convertis aux taux en vigueur au moment des opérations. Les actifs monétaires, les instruments financiers détenus à des fins de transaction et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de clôture et les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'acquisition des actifs ou de la prise en charge des obligations. Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans le résultat.

### j) Stocks

Les stocks de pétrole brut sont évalués au plus faible du coût de production, selon la méthode de l'épuisement successif et de la valeur nette de réalisation.

### k) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La juste valeur d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est constatée dans l'exercice au cours duquel l'obligation naît s'il est possible de faire une estimation raisonnable de la juste valeur. La juste valeur estimative de l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est comptabilisée à titre de passif, et une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif connexe est comptabilisée. Le montant capitalisé est amorti selon la méthode d'amortissement proportionnel à l'utilisation en fonction des réserves prouvées. Le montant du passif s'accroît à chaque exercice considéré afin de tenir compte de l'écoulement du temps et s'accroît ou diminue en raison de révisions de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés par rapport à l'estimation originale, et le montant de la désactualisation est passé en charges dans le résultat de l'exercice. Les coûts réels engagés au moment du règlement de l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation seront imputés à l'obligation.

### l) Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices sont comptabilisés selon la méthode du report d'impôts variable. Les écarts temporaires entre la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif et sa valeur comptable au bilan servent à calculer les actifs et les passifs d'impôts futurs. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés à l'aide des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer à l'exercice au cours duquel les écarts temporaires sont censés se résorber.

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 7

Exercice terminé le 31 décembre 2009  
(Tous les montants sont en milliers de dollars)

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### m) Constatation des produits

Les produits tirés de la vente de la production de pétrole et de gaz naturel détenue par la SGCH sont constatés lorsque la SGCH transfère le titre de propriété à ses clients et que la livraison a eu lieu. Les produits sont présentés après déduction des redevances et de la participation aux bénéfices nets.

Le revenu de dividende est comptabilisé dès qu'est établi le droit de l'actionnaire à en recevoir le paiement. Dans le cas des actions privilégiées, ce moment correspond à la date de paiement du dividende, et dans le cas des actions ordinaires, ce moment correspond à la date de clôture des registres.

### n) Instruments financiers

Les instruments financiers sont d'abord constatés à leur juste valeur et classés dans l'une de cinq catégories : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente et autres passifs financiers. Les mesures subséquentes et les variations comptables de la juste valeur dépendront de leur classement, comme suit : les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net; les instruments financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur si un marché existe et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que le placement soit décomptabilisé ou subisse une dépréciation, moment où les montants seront comptabilisés en résultat net. En l'absence de marché, les actifs disponibles à la vente sont évalués au coût et rajustés pour dépréciation, la moins-value étant passée en charges; les placements détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances ainsi que les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La société a désigné sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ainsi que les sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada comme détenus à des fins de transaction. Les créances sont classées comme des prêts et créances. Les équivalents de trésorerie détenus en main tierce sont classés comme détenus jusqu'à leur échéance. Les créditeurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers.

Les actions privilégiées de GM sont classées comme détenues à des fins de transaction.

Les bons de souscription d'actions d'Air Canada sont classés comme détenus à des fins de transaction.

# **CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA**

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 8

Exercice terminé le 31 décembre 2009  
(Tous les montants sont en milliers de dollars)

---

## **2. Principales méthodes comptables (suite)**

Les actions ordinaires de GM et la participation dans Chrysler sont classées comme disponibles à la vente et sont comptabilisées au coût, car ces instruments financiers ne sont pas cotés sur un marché actif. Si un marché se crée pour les instruments financiers désignés comme disponibles à la vente, ils seront évalués à la juste valeur et les variations seront comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu.

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 9

Exercice terminé le 31 décembre 2009  
(Tous les montants sont en milliers de dollars)

---

## 3. Récentes prises de position comptables

### a) Instruments financiers – Information à fournir

Le chapitre 3862 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) prévoit une hiérarchie à trois niveaux qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser l'évaluation de la juste valeur. La juste valeur des actifs et des passifs de niveau 1 est évaluée selon les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques. La juste valeur des actifs et des passifs de niveau 2 est évaluée selon des données autres que les prix cotés, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement. La juste valeur des actifs et des passifs de niveau 3 est évaluée selon des données non observables qui ont une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. La juste valeur est le montant estimatif de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. L'information à fournir à cet égard se trouve aux notes 7 et 17.

### b) Normes internationales d'information financière (IFRS)

En février 2008, le Conseil des normes comptables de l'ICCA a confirmé le passage des PCGR du Canada aux IFRS pour toutes les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes pour ce qui a trait aux états financiers intermédiaires et annuels, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, y compris des chiffres correspondants pour 2010. En qualité d'entreprise publique, la société est tenue d'adopter les IFRS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Le passage aux IFRS représente un changement important des normes comptables, et la transition des PCGR du Canada aux IFRS constituera une tâche considérable pouvant avoir des répercussions importantes sur la situation financière et les résultats d'exploitation déclarés par la société.

La société a donc réalisé une évaluation préliminaire des divergences entre les PCGR du Canada et les IFRS et des répercussions possibles des IFRS sur la société, et elle élabore un plan de transition.

La société procédera à un examen approfondi des principales divergences relevées au cours de l'évaluation préliminaire afin de dresser la liste de toutes les divergences spécifiques entre les PCGR du Canada et choisir des méthodes permanentes conformes aux IFRS. Les principaux secteurs relevés sont aussi examinés pour vérifier tout problème en matière de technologies de l'information, l'incidence sur les contrôles internes de l'information financière et les répercussions sur l'exploitation.

La société continue à surveiller les modifications apportées aux normes pouvant avoir une incidence sur l'information à fournir ou sur les traitements comptables aux termes des IFRS.

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 10

Exercice terminé le 31 décembre 2009  
(Tous les montants sont en milliers de dollars)

## 4. Sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada

La société a déposé des sommes dans un compte du Trésor établi en vertu du paragraphe 129 (1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Au 31 décembre, les sommes déposées dans un compte du Trésor s'établissaient comme suit :

	2009	2008
CEI au début de l'exercice	44 181 \$	43 500 \$
Intérêts répartis	176	681
CEI à la fin de l'exercice	44 357 \$	44 181 \$
SGCH au début de l'exercice	93 308 \$	78 478 \$
Dépôt	-	13 414
Intérêts répartis	371	1 416
SGCH à la fin de l'exercice	93 679 \$	93 308 \$
Trésor à la fin de l'exercice	138 036 \$	137 489 \$
Représenté par :		
Tranche à court terme	7 284 \$	7 426 \$
Tranche à long terme	130 752	130 063
	138 036 \$	137 489 \$

CEI a déposé des sommes dans le compte du Trésor pour des obligations découlant de la vente d'actifs et d'autres passifs éventuels liés à la restauration des sites et aux déchets historiques. La tranche à long terme du compte du Trésor a été affectée par CEI aux obligations à long terme et aux autres obligations futures éventuelles liées à la restauration des sites et aux déchets historiques.

La SGCH a déposé des sommes dans un compte du Trésor aux fins de l'abandon futur des installations d'Hibernia et pour se prémunir contre les risques futurs. La SGCH a réduit certaines couvertures d'assurance contre le recours de tiers, en raison du fonds pour risques.

Les fonds détenus dans ces comptes ont commencé à porter intérêt à un taux équivalent à 90 % du taux d'adjudication des bons du Trésor à trois mois. Le taux d'intérêt moyen s'établissait à 0,40 % pour l'exercice (2,14 % en 2008). L'accès à ces fonds ne comporte aucune restriction pour les dépôts ni pour les retraits.

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 11

Exercice terminé le 31 décembre 2009  
(Tous les montants sont en milliers de dollars)

## 5. Équivalents de trésorerie détenus en main tierce

Avant d'accorder l'autorisation de forer et d'effectuer d'autres travaux associés à la mise en valeur et à la production du projet Hibernia, l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (« OCTLHE ») exige une preuve de solvabilité. Afin de satisfaire à cette exigence, la SGCH maintient un compte de garantie bloqué d'un montant de 2 550 \$ (2 550 \$ en 2008). L'OCTLHE a, en certaines circonstances, des droits sur les équivalents de trésorerie détenus en main tierce, mais la SGCH conserve les intérêts produits par ce compte. La convention d'entiercement en vigueur expire le 1<sup>er</sup> juin 2010.

## 6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé pour déplétion et dépréciation.

	2009		2008	
	Coût	Déplétion et dépréciation cumulées	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Projet de développement Hibernia				
Installations de production extracôtiers	400 868 \$	291 714 \$	109 154 \$	162 089 \$
Coûts de forage	211 496	211 492	4	12 684
	612 364	503 206	109 158	174 773
Pétrolier de brut (note 8)	39 534	25 987	13 547	15 822
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>651 898 \$</b>	<b>529 193 \$</b>	<b>122 705 \$</b>	<b>190 595 \$</b>

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 12

Exercice terminé le 31 décembre 2009  
(Tous les montants sont en milliers de dollars)

## 6. Immobilisations corporelles (suite)

Au 31 décembre 2009, le solde des immobilisations corporelles a été réduit d'un montant équivalant aux crédits d'impôt à l'investissement de 58 013 \$ (57 871 \$ en 2008).

Les coûts afférents aux biens non prouvés de 60 849 \$ (48 330 \$ en 2008) ont été exclus du calcul de la déplétion. Les frais de mise en valeur futurs de 308 380 \$ (249 180 \$ en 2008) ont été inclus dans le calcul de la déplétion.

La société a effectué le calcul du plafonnement du coût entier au 31 décembre 2009 afin d'évaluer la valeur recouvrable des immobilisations corporelles, au moyen des prix futurs estimatifs suivants :

Année	Pétrole brut Brent \$ US/baril
2010	78,00
2011	83,00
2012	86,00
2013	88,00
2014	90,65
2015	92,47
2016	94,32
2017	96,20
2018	98,13
2019	100,09

Après 2019, les prix augmentent, selon les prévisions, de 2 % par année jusqu'à la fin de la durée de production des réserves. Un taux de change de 0,95 \$ a été utilisé pour convertir les dollars américains en dollars canadiens.

La société n'a subi aucune perte de valeur dans ses états financiers par suite du calcul du plafonnement du coût entier pour 2009.

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 13

Exercice terminé le 31 décembre 2009  
(Tous les montants sont en milliers de dollars)

## 7. Placements

	2009	2008
Actifs détenus à des fins de transaction :		
Actions privilégiées de GM	447 000 \$	-
16 101 695 actions privilégiées perpétuelles à dividende cumulatif à taux fixe de la série A Dividende de 9,0 % versé trimestriellement, droit de priorité en cas de liquidation d'une valeur de 25 \$ US par action (Juste valeur initiale à la date d'acquisition : 403 000 \$ US ou 469 000 \$)		
Bons de souscription d'actions ordinaires d'Air Canada	633	-
Actifs disponibles à la vente :		
Participation dans Chrysler	20 000	-
24 615 parts de catégorie A		
Actions ordinaires de GM	2 680 000	-
58 368 644 actions ordinaires		
	<b>3 147 633 \$</b>	<b>-</b>
Variation de la juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction :		
Actions privilégiées de GM		
Perte de change non réalisée	(48 000) \$	-
Gain sur variation de la juste valeur non réalisé	26 000	-
Bons de souscription d'actions ordinaires d'Air Canada		
Gain sur variation de la juste valeur non réalisé	633	-
	<b>(21 367) \$</b>	<b>-</b>

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 14

Exercice terminé le 31 décembre 2009  
(Tous les montants sont en milliers de dollars)

---

## 7. Placements (suite)

Le 10 juin 2009, CH a reçu la participation dans Chrysler en contrepartie des prêts consentis à Chrysler par EDC. La participation a été constatée à sa valeur comptable dans les livres d'EDC, une partie apparentée, avant que CH reçoive la participation. La valeur comptable de la participation reçue de 20 000 \$ était égale à la juste valeur de la participation dans Chrysler.

Le 10 juillet 2009, GEN a fait l'acquisition des actions ordinaires et privilégiées de GM en échange du règlement de certains prêts de sociétés associées à GM. Ces prêts ont été transférés à GEN par EDC, une partie apparentée, le 10 juillet 2009 pour une contrepartie de 0 \$, et ont été constatés à leur valeur comptable des prêts dans les livres d'EDC avant le transfert. La valeur comptable de 3 149 000 \$ des prêts au moment du transfert était égale à la juste valeur des actions de GM reçues par GEN.

La juste valeur de ces placements à la date d'acquisition a été établie au moyen de méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur. Ces méthodes tiennent compte d'éléments tels que les ratios cours/bénéfices de sociétés cotées comparables, des flux de trésorerie futurs actualisés selon des taux d'intérêt qui tiennent compte des risques de les obtenir et des décotes éventuelles pour participation minoritaire. Les participations dans GM et Chrysler sont évaluées selon des données de niveau 3, puisque les principales sources de données, de renseignements et d'hypothèses ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Compte tenu du peu de renseignements disponibles au moment de l'acquisition et des changements importants alors en cours dans l'industrie nord-américaine et internationale de l'automobile, le calcul de la juste valeur des participations est susceptible de faire l'objet d'une incertitude relative à la mesure en raison de certaines hypothèses formulées pour l'évaluation de la juste valeur des participations.

En raison de la contrepartie de 0 \$ versée par CH pour la participation dans Chrysler, le montant correspondant de la valeur comptable de 20 000 \$ a été comptabilisé dans le surplus d'apport.

En raison de la contrepartie de 0 \$ versée par GEN pour les prêts transférés d'EDC, la valeur comptable de 3 149 000 \$ des prêts reçus a été comptabilisée dans le surplus d'apport.

La société détient deux tranches de bons de souscription d'actions avec droit de vote variable de catégorie A ou d'actions avec droit de vote de catégorie B d'Air Canada. La première tranche vise l'acquisition de 833 333 actions au prix de 1,51 \$ par action et peut être exercée jusqu'au 30 juillet 2013. Ces bons de souscription sont disponibles à des fins de transaction. La deuxième tranche vise l'acquisition de 833 333 actions au prix de 1,44 \$ par action et peut être exercée jusqu'au 19 octobre 2013. Elle devient disponible à des fins de transaction le 20 février 2010.

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 15

Exercice terminé le 31 décembre 2009  
(Tous les montants sont en milliers de dollars)

---

## 7. Placements (suite)

Les bons de souscription ont été reçus d'EDC en 2009 à la suite d'un engagement de financement d'EDC envers Air Canada. Ils ont été comptabilisés initialement à la valeur d'échange convenue de 0 \$. Les bons de souscription sont évalués à la juste valeur à la fin de l'exercice en fonction d'une appréciation de l'intérêt apparent pour les bons de souscription par des participants au marché. Par conséquent, des données de niveau 3, au sens de la note 3 a), ont été utilisées pour l'estimation de la juste valeur des bons de souscription. Il n'y a aucun marché liquide pour ces instruments financiers.

La société n'a pas arrêté de décision ni de calendrier pour la cession éventuelle des placements.

### *Actifs financiers détenus à des fins de transaction*

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture.

Les actions privilégiées de GM, qui ne sont pas cotées, ont été désignées comme étant détenues à des fins de transaction. Elles ne peuvent être classées comme disponibles à la vente en raison de l'impossibilité de mesurer l'option intégrée par l'émetteur pour racheter les actions après le 30 décembre 2014. Puisqu'il est impossible d'évaluer raisonnablement cette option séparément, l'instrument d'action privilégiée entier est évalué à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur a été établie en fonction de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie selon un taux d'intérêt applicable à des actions privilégiées comparables et les caractéristiques propres aux actions privilégiées émises, y compris le droit de priorité en cas de liquidation d'une valeur de 25 \$ US par action. L'évaluation de la juste valeur s'est faite selon le niveau 2 de la hiérarchie exposée à la note 3 a). La variation de valeur a été comptabilisée en résultat comme perte de change non réalisée de 48 000 \$, déduction faite d'une augmentation de la juste valeur de 26 000 \$. Les actions privilégiées ne sont assujetties à aucune restriction à la vente. Les dividendes sur les actions privilégiées de GM sont versés trimestriellement en dollars US et la société a pour politique de convertir les dollars US en dollars CA au taux au comptant en vigueur. GEN a reçu 16 538 \$ de dividendes sur les actions privilégiées au cours de la période allant du 10 juillet au 31 décembre 2009.

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 16

Exercice terminé le 31 décembre 2009  
(Tous les montants sont en milliers de dollars)

---

## 7. Placements (suite)

### *Actifs financiers disponibles à la vente*

Les actifs financiers disponibles à la vente qui ne sont pas cotés sur un marché actif sont comptabilisés au coût. La participation dans Chrysler et les actions ordinaires de GM sont libellées en dollars US et ont été converties en dollars CA au taux de la Banque du Canada à midi le jour de l'acquisition. Lorsqu'un marché actif se crée pour ces actifs, leur juste valeur sera constatée à chaque date de clôture et toute variation de la valeur sera comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu.

CH est partie à une convention de participation de Chrysler qui l'autorise à vendre sa participation dans certaines situations, et qui l'oblige à la vendre dans d'autres situations. CH n'est pas tenue en raison de sa participation de financer les pertes subies par l'entité émettrice. Les droits de vote sont précisés dans des conventions signées par tous les détenteurs de participations.

GEN est partie à une convention de participation de GM qui l'autorise à vendre les actions ordinaires dans certaines situations, et qui l'oblige à les vendre dans d'autres situations.

## 8. Obligation locative – Pétrolier de brut

La SGCH, de concert avec deux autres participants, a conclu des ententes prévoyant l'affrètement à temps et l'exploitation d'un pétrolier pour le transport du pétrole depuis le projet Hibernia. La quote-part de la SGCH dans les obligations fixes annuelles était d'environ 5 099 \$ en 2009 (4 719 \$ en 2008). La SGCH a commencé à effectuer des versements en 1997 pour une durée initiale de dix ans. La convention prévoit une reconduction unique de cinq ans qui a été exercée en novembre 2007. En outre, il y a cinq reconductions facultatives de deux ans, la durée totale de la location ne pouvant excéder 25 ans. L'affrètement à temps a été considéré comme un contrat de location-acquisition aux fins comptables. Par conséquent, la participation de 25,373 % de la SGCH dans le pétrolier a été capitalisée en supposant que les reconductions sont appliquées, et figure au bilan sous le poste « Immobilisations corporelles ».

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 17

Exercice terminé le 31 décembre 2009  
(Tous les montants sont en milliers de dollars)

## 8. Obligation locative – Pétrolier de brut (suite)

L'obligation locative à long terme représente la valeur actuelle des paiements de capital pour le pétrolier affrété à temps, actualisée au taux de 11,1 % sur 17 ans comme suit :

2010	1 821 \$
2011	1 821
2012	1 856
2013	2 001
2014	1 986
Par la suite	1 351
Paiements minimaux aux termes de l'obligation locative	10 836
Moins le montant représentant les intérêts	(2 880)
Obligation locative	7 956 \$
L'obligation locative totale se compose de ce qui suit :	
Tranche à court terme	989
Tranche à long terme	6 967
Obligation locative	7 956 \$

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 18

Exercice terminé le 31 décembre 2009  
(Tous les montants sont en milliers de dollars)

## 9. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La SGCH établit les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations en fonction de sa participation nette dans les puits et les installations et des estimations de la direction quant aux coûts liés à l'abandon et à la remise en état de ces puits et de ces installations ainsi que d'une estimation du calendrier futur des coûts engagés. La SGCH estime que le passif futur non actualisé sera de 124 232 \$. Le coût estimatif de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations peut varier grandement en fonction de facteurs tels que l'expérience d'exploitation et les modifications aux lois et règlements.

Ces obligations seront réglées d'après la durée de vie utile des actifs sous-jacents qui, à l'heure actuelle, va jusqu'en 2036. Un taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit de 5,0 % et un taux d'inflation de 1,46 % ont servi à calculer la juste valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Au 31 décembre, les variations des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se présentaient comme suit :

	2009	2008
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice	62 702 \$	24 987 \$
Charge de désactualisation	3 135	1 249
(Diminution) augmentation imputable à des changements d'estimations	(30 980)	37 259
Obligations pour abandon réglées	(3 166)	(793)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice	31 691 \$	62 702 \$

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 19

Exercice terminé le 31 décembre 2009  
(Tous les montants sont en milliers de dollars)

## 10. Autres obligations liées à la vente d'actifs par CEI

Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 entre CEI et Cameco, la responsabilité des obligations liées à la vente d'actifs à Cameco incombe à CEI. Ces obligations ont notamment trait à la restauration des lieux, aux déchets historiques et aux avantages complémentaires de retraite, et s'établissent comme suit :

	2009	2008
Tranche à court terme		
Restauration des lieux	2 039 \$	2 177 \$
Déchets historiques	4 673	4 673
Avantages complémentaires de retraite	360	405
	7 072	7 255
Tranche à long terme		
Restauration des lieux	9 491	8 777
Déchets historiques	6 337	6 337
Avantages complémentaires de retraite	1 905	1 901
	17 733	17 015
<b>Total des obligations liées à la vente d'actifs</b>	<b>24 805 \$</b>	<b>24 270 \$</b>

### a) Restauration des lieux

La restauration des lieux englobe tous les coûts liés au déclassement d'un ancien site minier. La responsabilité de la surveillance et de la gestion de ce site incombe à Cameco. CEI comptabilise ces coûts selon des estimations que lui fournit Cameco. Au 31 décembre 2009, les coûts estimatifs et le montant comptabilisé s'élevaient à 11 530 \$ (10 954 \$ en 2008).

### b) Déchets historiques

Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 entre CEI et Cameco, celles-ci ont convenu d'une formule de partage des coûts communs futurs, à l'exclusion des frais d'exploitation normaux, qui seraient engagés relativement à certains déchets existants précis accumulés par CEI jusqu'au 5 octobre 1988, soit la date de la vente des activités et de l'actif de CEI à Cameco. Cette dernière a pris en charge la première tranche de 2 000 \$ de ces coûts communs liés aux déchets historiques. La seconde tranche de 98 000 \$ des coûts communs sera partagée dans une proportion de 23/98 par Cameco et de 75/98 par CEI. Celle-ci a pris en charge les coûts communs excédant 100 000 \$. Si CEI est

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 20

Exercice terminé le 31 décembre 2009  
(Tous les montants sont en milliers de dollars)

---

## 10. Autres obligations liées à la vente d'actifs par CEI (suite)

### b) Déchets historiques (suite)

incapable d'honorer ses engagements à ce chapitre, c'est le gouvernement qui prendra cette obligation à sa charge, comme il en a été convenu en 1988 aux termes de l'accord d'achat et de vente.

Le gouvernement cherche des solutions pour une gestion à long terme des déchets à faible radioactivité. La plupart des coûts communs établis en vertu des clauses de dédommagement prévues dans l'accord sont liés aux déchets existants situés aux sites d'enfouissement de Port Granby et Welcome, qui sont maintenant fermés et qui n'ont accepté aucun autre déchet depuis le 5 octobre 1988. Le montant définitif au titre des coûts communs est en grande partie fonction des résultats de l'examen et de l'établissement par le gouvernement, de concert avec les collectivités locales touchées, de l'emplacement et du type d'installation d'élimination des déchets qui sera construite, des résultats d'évaluations environnementales détaillées, des normes en matière de mesures correctrices qui seront établies par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) et des technologies qui peuvent être utilisées pour répondre à ces normes au moment de leur établissement.

En mars 2004, un accord d'achat et de vente a été conclu entre le gouvernement, Cameco et CEI permettant au gouvernement d'acquérir les sites d'enfouissement de Port Granby et Welcome. Si cette option est exercée, l'accord stipule que Cameco doit verser à CEI la tranche restante de l'obligation relative aux coûts communs en cinq versements annuels égaux. Lorsque le gouvernement deviendra propriétaire des sites d'enfouissement, il assumera les coûts liés au déclassement et au nettoyage, et CEI sera déchargée de toute obligation relative aux coûts liés aux déchets antérieurs à la réglementation. Au 31 décembre 2009, le gouvernement du Canada n'avait pas exercé cette option.

CEI et Cameco sont tenues de prendre ces coûts en charge jusqu'à ce que la propriété soit transférée au gouvernement du Canada. Les coûts associés au nettoyage des déchets enfouis ne peuvent être déterminés de façon raisonnable au 31 décembre 2009.

### (i) Déchets de surface

CEI doit assumer l'obligation continue liée aux divers déchets de surface entreposés sur le site de Port Hope dans deux emplacements précis. Cameco fournit à CEI une estimation des coûts communs susceptibles d'être engagés pour l'entreposage des déchets historiques existants au moment de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988. CEI comptabilise sa quote-part selon la formule de partage des coûts

convenue et cette estimation.

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 21

Exercice terminé le 31 décembre 2009  
(Tous les montants sont en milliers de dollars)

---

## 10. Autres obligations liées à la vente d'actifs par CEI (suite)

### (i) Déchets de surface (suite)

En 2007, CEI a informé Cameco qu'elle n'était pas d'accord avec l'interprétation que Cameco faisait des déchets communs prévus dans l'accord de 1988. CEI a refusé de payer les sommes facturées depuis 2005 par Cameco pour les coûts réels engagés et n'entend pas payer les montants futurs qui seront facturés tant qu'une entente n'aura pas été conclue quant à l'interprétation de la définition des déchets existants dont les coûts sont censés être communs. Le règlement de ce litige pourrait, à terme, avoir une incidence sur le montant que CEI doit prendre en charge au titre des coûts liés aux déchets de surface.

### (ii) Déclassement

En septembre 2007, la CCSN a approuvé un projet modifié présenté par Cameco qui estimait à 96 000 \$ le coût, pour Cameco, du déclassement de certaines parties de la raffinerie de Port Hope ainsi que des sites d'entreposage des déchets de surface d'ici à 2010 (« Vision 2010 »). Cameco n'a pas communiqué officiellement à CEI sa quote-part éventuelle des coûts liés au déclassement. De plus, la quote-part de CEI ne pourra être déterminée tant que le différend au sujet de l'interprétation des coûts communs aux termes de l'accord d'achat et de vente de 1988 n'aura pas été réglé. En conséquence, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers de la société au 31 décembre 2009. L'incidence éventuelle de Vision 2010 sur les coûts liés aux déchets de surface ne peut être déterminée.

Cameco a informé CEI qu'elle pourrait tenir celle-ci en partie ou totalement responsable des coûts liés à la contamination des sols ou à la contamination de l'eau de l'usine UF6 de Port Hope. Cameco a indiqué que les coûts de décontamination jusqu'à présent s'élevaient à environ 10 000 \$ et qu'elle s'attend à des coûts permanents pour le traitement des eaux souterraines de 1 000 \$ à 2 000 \$ par année. L'incidence éventuelle, s'il en est, des coûts de l'usine UF6 ne peut être déterminée.

Au 31 décembre 2007, CEI avait comptabilisé 11 010 \$ pour des coûts communs en fonction des estimations fournies par Cameco. En raison des incertitudes mentionnées précédemment, il est impossible de déterminer de manière raisonnable la révision du montant comptabilisé. Par conséquent, la provision pour déchets historiques est demeurée inchangée au 31 décembre 2009.

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 22

Exercice terminé le 31 décembre 2009  
(Tous les montants sont en milliers de dollars)

## 10. Autres obligations liées à la vente d'actifs par CEI (suite)

### c) Avantages complémentaires de retraite

Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 entre CEI et Cameco, CEI est tenue de capitaliser certains coûts liés aux avantages complémentaires de retraite pour les employés qui ont pris leur retraite avant octobre 1988. CEI évalue son obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime d'avantages complémentaires de retraite est datée du 30 septembre 2008. La prochaine évaluation actuarielle aura lieu au plus tard le 30 septembre 2011.

Les avantages en question comprennent l'assurance vie et l'assurance soins de santé et soins dentaires. Les données sur le régime d'avantages complémentaires de retraite de CEI sont les suivantes :

	2009	2008
<b>Obligation au titre des prestations constituées</b>		
Solde au début d'exercice	2 694 \$	4 313 \$
Prestations versées	(238)	(283)
Intérêts débiteurs	183	219
Perte actuarielle (gain actuariel)	307	(1 555)
<b>Solde à la fin d'exercice</b>	<b>2 946 \$</b>	<b>2 694 \$</b>
<b>Passif au titre des prestations constituées</b>		
Solde au début d'exercice	2 306 \$	2 233 \$
Prestations versées	(238)	(283)
Intérêts débiteurs	183	219
Amortissement de la perte actuarielle nette	14	137
<b>Solde à la fin d'exercice</b>	<b>2 265 \$</b>	<b>2 306 \$</b>
<b>Passif au titre des prestations constituées représenté par :</b>		
Tranche à court terme	360 \$	405 \$
Tranche à long terme	1 905	1 901
	<b>2 265 \$</b>	<b>2 306 \$</b>
<b>Autres renseignements :</b>		
Déficit du régime	(2 946) \$	(2 694) \$
Fraction non amortie de la perte actuarielle nette	681	388
<b>Passif au titre des prestations constituées</b>	<b>(2 265)</b>	<b>(2 306)</b>

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 23

Exercice terminé le 31 décembre 2009  
(Tous les montants sont en milliers de dollars)

## 10. Autres obligations liées à la vente d'actifs par CEI (suite)

### c) Avantages complémentaires de retraite (suite)

Le régime d'avantages n'est pas capitalisé, ce qui donne lieu à un déficit du régime égal à l'obligation au titre des prestations constituées. Les hypothèses actuarielles importantes retenues pour le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées de CEI sont les suivantes :

	2009	2008
Taux d'actualisation	5,2 %	7,1 %
Taux d'augmentation des soins de santé	9,0 %	9,0 %
Taux d'augmentation des soins dentaires	5,0 %	5,0 %

Le taux tendanciel présumé des coûts de soins de santé aux 31 décembre 2009 et 2008 a été de 9 % et ce taux tendanciel a été atteint en 2008.

Une augmentation ou une diminution de un point de pourcentage des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé aurait l'incidence suivante en 2009 :

	Augmentation	Diminution
Obligation au titre des prestations constituées	89 \$	(88) \$
Total du coût des services rendus et des intérêts	5	(5)

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Exercice terminé le 31 décembre 2009  
(Tous les montants sont en milliers de dollars)

### 11. Impôts sur les bénéfices

La CDIC, CEI, CH et GEN ne sont pas assujetties aux impôts sur les bénéfices contrairement à la SGCH. Les dividendes reçus par GEN ne sont pas assujettis aux impôts sur les bénéfices aux États-Unis.

La SGCH dispose de déductions au titre des ressources pouvant être reportées prospectivement et utilisées de la manière prescrite, en vue de réduire le bénéfice imposable des exercices à venir. L'excédent de la valeur comptable nette de l'actif de la SGCH sur la valeur de ses déductions d'impôt relatives aux revenus tirés des ressources a été comptabilisé à titre de passif d'impôts futurs, selon le taux d'imposition futur prévu.

- a) La charge d'impôts de l'exercice diffère du montant obtenu en appliquant le taux combiné d'imposition fédéral et provincial de 32,33 % (33,04 % en 2008) au bénéfice avant impôts. L'écart provient des éléments suivants :

	2009	2008
Charge d'impôts prévue calculée	38 225 \$	121 121 \$
Ajouter (soustraire) les éléments suivants :		
Révisions des déclarations fiscales antérieures	(1 599)	1 443
Ajustements des réserves	1 257	(112)
Incidence des modifications des taux d'imposition	(9)	680
Taux de change et divers	(312)	69
<b>Total de la charge d'impôts</b>	<b>37 562 \$</b>	<b>123 201 \$</b>
Charge d'impôts exigibles de l'exercice	49 227 \$	130 648 \$
Recouvrement d'impôts futurs	(11 665)	(7 447)
<b>Total de la charge d'impôts</b>	<b>37 562 \$</b>	<b>123 201 \$</b>

## CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 25

Exercice terminé le 31 décembre 2009

(Tous les montants sont en milliers de dollars)

---

**11. Impôts sur les bénéfices (suite)**

b) Au 31 décembre, le passif d'impôts futurs net se compose de ce qui suit :

	2009	2008
Passif d'impôts futurs		
Immobilisations corporelles	12 961 \$	32 384 \$
Stocks	1 460	1 634
Actifs faisant l'objet d'un contrat de location-acquisition	1 584	1 617
Actif d'impôts futurs		
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(8 978)	(18 184)
Obligation liée à la recherche et développement	(1 241)	-
Passif d'impôts futurs	5 786 \$	17 451 \$

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 26

Exercice terminé le 31 décembre 2009  
(Tous les montants sont en milliers de dollars)

## 12. Surplus d'apport

Dans le cadre des opérations entre apparentés avec EDC, mentionnées à la note 7, l'écart entre la contrepartie payée par GEN et CH et la valeur comptable des actifs financiers reçus a été comptabilisé dans le surplus d'apport.

	2009	2008
Surplus d'apport, solde d'ouverture	743 184 \$	743 184 \$
Placements dans GM reçus d'une partie apparentée (note 7)	3 149 000	-
Placement dans Chrysler reçu d'une partie apparentée (note 7)	20 000	-
Surplus d'apport, solde de clôture	3 912 184 \$	743 184 \$

## 13. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Les variations des soldes des éléments hors caisse du fonds de roulement se présentent comme suit :

	2009	2008
Augmentation des créances	(13 353) \$	(542) \$
Augmentation des impôts à recouvrer	(7 654)	-
Augmentation des stocks	(326)	(539)
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(114)	91
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	42 490	(3 992)
(Diminution) augmentation des impôts exigibles	(34 767)	34 647
(Diminution) augmentation des autres obligations	535	(155)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	(13 189) \$	29 510 \$
Liée aux :		
Activités d'exploitation	(15 068) \$	31 646 \$
Activités d'investissement	1 879	(2 136)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	(13 189) \$	29 510 \$

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, la SGCH a payé des impôts de 91 506 \$ (96 230 \$ en 2008) et des intérêts de 1 617 \$ (1 567 \$ en 2008), desquels 1 017 \$ (1 042 \$ en 2008) sont liés à l'obligation locative.

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 27

Exercice terminé le 31 décembre 2009  
(Tous les montants sont en milliers de dollars)

---

## 14. Redevances

La convention de redevances d'Hibernia prévoit que des redevances seront versées par les propriétaires à la province de Terre-Neuve-et-Labrador, de la façon suivante :

- a) 5 % à payer sur les ventes brutes, moins les frais de transport applicables (produit brut du transfert);
- b) 30 % à payer sur le produit brut de transfert (produit brut de transfert moins les dépenses en immobilisations et les frais d'exploitation admissibles combinés) à partir du moment où le produit brut de transfert cumulé dépasse 8,5 % de l'investissement total dans le projet (redevances nettes). L'investissement total, qui inclut les redevances brutes payées en a), comprend des provisions de 1 % pour les dépenses en immobilisations, de 10 % pour les frais d'exploitation et de 15 % pour le rendement, provisions qui sont prises sur l'investissement total et dont les taux sont composés annuellement.

La société a déterminé qu'elle a entièrement recouvert les coûts admissibles provenant de la vente de pétrole brut, et donc, atteint le seuil des redevances nettes. La SGCH a commencé le versement des redevances selon b) ci-dessus en juin 2009.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, la SGCH a versé des redevances de 46 587 \$ (22 536 \$ en 2008).

Par ailleurs, la SGCH est aussi partie à l'entente de participation aux bénéfices nets, laquelle prévoit un paiement de 10 % au titre de la participation aux bénéfices nets au gouvernement par tous les propriétaires d'Hibernia, lorsque certains critères auront été remplis. Le paiement de PDC est fondé sur les ventes cumulatives de chaque propriétaire, moins les coûts en capital admissibles cumulatifs et les coûts cumulatifs d'exploitation et de transport. L'obligation au titre de la participation aux bénéfices nets est entrée en vigueur en février 2009; le montant à ce titre pour 2009 s'élève à 17 958 \$.

## 15. Engagements et éventualités

- a) La SGCH a conclu une entente de services de capacité de production réservée avec Newfoundland Transshipment Limited aux termes de laquelle elle a acquis le droit d'utiliser le terminal de transbordement pour le stockage et le transbordement de son pétrole brut. La SGCH s'est engagée à verser une partie du coût de l'exploitation du terminal sur une période de dix ans, laquelle se termine le 31 décembre 2010. Après la fin de l'exercice, l'entente a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2020. La quote-part des obligations annuelles de la SGCH dépend de calculs annuels et elle s'élève à environ 767 \$ par année.

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 28

Exercice terminé le 31 décembre 2009  
(Tous les montants sont en milliers de dollars)

## 15. Engagements et éventualités (suite)

- b) La quote-part de la SGCH dans les engagements contractuels annuels et dans les obligations locatives annuelles des exploitants pour les bureaux, le matériel, les terrains et installations d'entreposage ainsi que sa propre obligation locative pour des bureaux sont approximativement les suivantes pour les six prochains exercices :

2010	6 888 \$
2011	6 742
2012	4 526
2013	1 247
2014	595
Par la suite	12
	<hr/> 20 010 \$ <hr/>

- c) Afin de satisfaire à l'exigence selon laquelle l'exploitant est tenu d'apporter une preuve de solvabilité à l'OCTLHE dans le cas de litiges éventuels aux termes de certains chapitres de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve*, du *Règlement sur le forage pour hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve* et du *Règlement sur la production et la rationalisation de l'exploitation des hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve*, un billet à vue non négociable de 70 000 \$ a été fourni. Le billet vient à échéance le 30 avril 2013. Au 31 décembre 2009, aucun prélèvement n'avait été effectué sur le billet. La quote-part de la SGCH de ce billet s'élève à 5 950 \$.

De plus, les propriétaires sont tenus d'apporter une preuve de solvabilité supplémentaire en déposant à l'OCTLHE des lettres de crédit ou une somme en espèces d'un montant brut de 30 000 \$ (voir la note 5). Aucun montant n'a été porté au bilan pour cette éventualité.

Aucun prélèvement n'a été effectué sur le billet de 70 000 \$ ni sur les lettres de crédit ou le montant en espèces de 30 000 \$.

- d) CEI et le gouvernement du Canada ont été poursuivis par Rio Algom Ltd. (« Rio ») pour un montant de 75 000 \$ lié aux présumés frais engagés par Rio à la suite de contrats de livraison de minerai d'uranium dans les années 1950 et 1960. Le gouvernement et CEI assurent la défense de la poursuite. Le résultat et l'incidence, le cas échéant, de cette poursuite sur CEI ne peuvent être déterminés pour l'instant. Aucune charge à payer n'a été portée au bilan.

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 29

Exercice terminé le 31 décembre 2009  
(Tous les montants sont en milliers de dollars)

---

## 15. Engagements et éventualités (suite)

- e) CEI est codéfenderesse avec la province de l'Ontario, le procureur général du Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire et BOC Canada limitée dans le cadre d'un recours collectif proposé, intenté par certains résidents de la municipalité antérieurement connue sous le nom de Delorno, dans le comté de Hastings en Ontario. La poursuite est fondée sur la contamination présumée de certaines propriétés. CEI a déposé un avis d'intention de présenter une défense. Le résultat et l'incidence, le cas échéant, de cette poursuite à l'encontre de CEI ne peuvent être déterminés pour l'instant. Aucune charge à payer n'a été portée au bilan.

## 16. Gestion du capital

La société considère sa structure de capital comme le regroupement de ses capitaux propres, lesquels sont constitués du capital-actions, du surplus d'apport et du déficit accumulé. Les objectifs de la société et de ses filiales quant à la gestion du capital sont d'assurer une gestion prudente des produits, des charges, des actifs, des passifs et des opérations générales pour atteindre leurs objectifs et poursuivre leurs activités.

Dans le cas de la SGCH, de façon à pouvoir continuer d'offrir un rendement aux actionnaires et des avantages aux autres parties prenantes, la SGCH surveille continuellement les changements à la conjoncture économique et les caractéristiques des risques propres à l'industrie du pétrole. CEI surveille continuellement sa situation de trésorerie pour s'assurer de pouvoir remplir ses obligations. CH et GEN ont été capitalisées avec les surplus d'apport à la suite de la réception d'instruments de capitaux propres sans l'engagement de dépenses. CH finance des activités grâce aux prêts consentis par sa société mère. GEN finance ses activités grâce aux dividendes en numéraire provenant des actions privilégiées qu'elle détient. En raison des prévisions de dépenses limitées actuelles de CH et de GEN, ces sources de financement sont considérées comme adéquates pour la poursuite des activités.

Le capital-actions de la société n'est assujéti à aucune restriction d'origine externe. Aucune modification n'a été apportée à la stratégie de gestion du capital de la société au cours de l'exercice.

## 17. Risques pour la société

Aperçu

Par la nature de ses activités consolidées, la société est exposée à un risque de crédit, à un risque de liquidité et à un autre risque de prix, et la fluctuation des prix des marchandises et des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence importante sur les flux de trésorerie, le résultat net et le résultat étendu.

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 30

Exercice terminé le 31 décembre 2009  
(Tous les montants sont en milliers de dollars)

## 17. Risques pour la société (suite)

La présente note présente de l'information sur l'exposition de la société aux risques mentionnés précédemment ainsi que les objectifs, politiques et processus de la société pour évaluer et gérer ces risques.

### a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la société subisse une perte financière si une des parties manque à ses obligations contractuelles. L'exposition la plus importante à ce risque concerne la vente et la commercialisation du pétrole brut. En 2009, la majeure partie de la production de pétrole de la SGCH a été vendue par l'intermédiaire d'un nouvel accord de commercialisation. La société a jugé que le risque de non-recouvrement des fonds était faible puisque la SGCH partage les cargaisons avec le négociant. En outre, le négociant assure une surveillance du crédit pour tous les acheteurs approuvés au préalable.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des soldes bancaires et des dépôts à court terme dont l'échéance est de moins de trois mois et qui sont évalués au coût majoré des intérêts cumulés allant de 0,20 % à 1,56 % (de 1,55 % à 5,23 % en 2008). Leur valeur comptable se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La valeur comptable des créances ainsi que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie représente le risque de crédit maximal. Aux 31 décembre 2009 et 2008, la société n'avait pas de provision pour créances douteuses, et elle n'a pas eu à prendre de dispositions particulières concernant les créances douteuses ni à radier des créances au cours de 2009 ou de 2008. Au 31 décembre 2009, les montants suivants étaient compris dans les créances :

	2009	2008
Moins de 120 jours	14 912 \$	1 227 \$
Plus de 120 jours	107	439
<b>Total des créances</b>	<b>15 019 \$</b>	<b>1 666 \$</b>

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 31

Exercice terminé le 31 décembre 2009  
(Tous les montants sont en milliers de dollars)

---

## 17. Risques pour la société (suite)

### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la société ne puisse pas remplir ses obligations financières à leur échéance. Pour gérer ce risque, la CDIC s'assure, dans la mesure du possible, d'avoir suffisamment de liquidités pour honorer ses engagements liés à des passifs financiers une fois leur échéance venue.

La situation de la société en matière de liquidités dépend de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Les flux de trésorerie futurs prévus rattachés à la participation directe dans le Projet de développement Hibernia dépassent actuellement les frais d'exploitation et les dépenses en immobilisations futures. Dans ces conditions et étant donné que le solde de trésorerie s'élevait à 105 416 \$ au 31 décembre 2009, le risque de liquidité de la société est évalué comme étant négligeable. Pour maintenir les liquidités des filiales, certains frais d'exploitation et engagements des filiales sont financés par des prêts de la société.

### c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des fluctuations des taux de change, du prix des marchandises ou des taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie, le résultat net ou le résultat étendu de la société.

#### i) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs fluctuent par suite de variations des taux de change. Les cours du marché au Canada pour le pétrole sont influencés par des variations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain. Toute la production de pétrole de la société est négociée en dollars américains puis est convertie en dollars canadiens au taux de change au comptant, ce qui expose la société aux fluctuations du taux de change. Une variation de 0,01 \$ du taux de change aurait une incidence sur le résultat net après impôts de cette source d'environ 1 117 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 (3 108 \$ en 2008).

Puisque le revenu de dividende est reçu en devise étrangère (dollar américain), les flux de trésorerie de la société sont exposés aux fluctuations du taux de change. La société est exposée aux fluctuations du taux de change selon une évaluation de la juste valeur des instruments financiers dont les variations ont une incidence sur le résultat ou le résultat étendu ainsi que sur le revenu de dividende converti en dollars canadiens. Une variation de 0,01 \$ du taux de change CAD/USD aurait une incidence de 156 \$ sur le résultat net.

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 32

Exercice terminé le 31 décembre 2009  
(Tous les montants sont en milliers de dollars)

---

## 17. Risques pour la société (suite)

### ii) Risque marchandises

Le risque marchandises est le risque que les flux de trésorerie futurs varient par suite de la fluctuation des prix des marchandises, ce qui aurait une incidence sur les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Ces prix peuvent également avoir une incidence sur la valeur des biens qui font l'objet d'une exploration et d'une mise en valeur et sur le niveau de dépenses pour des activités futures. La SGCH n'exerce aucun contrôle sur les prix reçus pour sa production, étant donné que les prix du pétrole sont influencés par la conjoncture économique mondiale qui régit l'offre et la demande. La totalité de la production de pétrole de la SGCH est vendue à des cours au comptant, ce qui expose la SGCH à un risque de fluctuation des prix. Une variation d'un dollar du prix du baril de pétrole aurait eu une incidence d'environ 2 293 \$ sur le bénéfice net après impôts pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 (2 806 \$ en 2008).

### iii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les flux de trésorerie futurs varient à la suite de la fluctuation des taux d'intérêt. La société est exposée à des fluctuations du taux d'intérêt relativement à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie, qui portent intérêt à taux fixe. Le risque n'est pas considéré comme étant important, car le produit d'intérêts de la société représente moins de 1 % du total des produits.

### iv) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur de certains instruments financiers fluctue en raison de variations de la valeur de marché.

Une variation de la valeur de marché aura une incidence sur les autres éléments du résultat étendu, sur les bénéfices futurs et sur les flux de trésorerie lorsque la société se départira des participations. Étant donné que des instruments financiers détenus à des fins de transaction par la société sont libellés en devises étrangères, l'ajustement entraîné par la conversion des devises pourrait aussi faire fluctuer la valeur de marché.

Si un marché se crée pour les actions ordinaires et privilégiées de GM et pour la participation dans Chrysler, la juste valeur de ces actifs sera directement exposée à un autre risque de prix. Une variation de la valeur de marché des actions ordinaires aura une incidence sur le résultat étendu cumulé ainsi que sur le résultat dans le cas des actions privilégiées.

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 33

Exercice terminé le 31 décembre 2009  
(Tous les montants sont en milliers de dollars)

## 17. Risques pour la société (suite)

### d) Juste valeur des instruments financiers

Les normes comptables fixent le cadre pour l'évaluation de la juste valeur et donnent des renseignements sur les évaluations de la juste valeur. Ce cadre présente une hiérarchie de la juste valeur qui donne la priorité absolue aux prix cotés non corrigés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (évaluation de niveau 1) et place en dernier les données non observables (évaluation de niveau 3).

Le tableau suivant résume l'information sur l'évaluation de la juste valeur des actifs de la société au 31 décembre 2009 selon les catégories susmentionnées :

	Total	Prix cotés sur des marchés actifs (niveau 1)	Autres données importantes observables (niveau 2)	Données importantes non observables (niveau 3)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	105 416 \$	105 416 \$	- \$	- \$
Sommes déposées dans un compte du Trésor	138 036	138 036	-	-
Placements	3 147 633	-	447 000	2 700 633 *
<b>Total</b>	<b>3 391 085 \$</b>	<b>243 452 \$</b>	<b>447 000 \$</b>	<b>2 700 633 \$</b>

\* La juste valeur des placements disponibles à la vente (évaluée selon le niveau 3) a été déterminée à la date d'acquisition, soit au coût historique. Ces actifs ont été comptabilisés au coût historique le 31 décembre 2009.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances et des créditeurs et charges à payer consiste en une juste valeur approximative en raison de la nature à court terme de ces éléments.

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 34

Exercice terminé le 31 décembre 2009  
(Tous les montants sont en milliers de dollars)

---

## 18. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la société est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La société conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal des activités s'inscrivant dans son mandat. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, soit la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, la CDIC a versé des dividendes au gouvernement du Canada d'un montant de 89 000 \$ (288 200 \$ en 2008).

En 2009, la société a effectué trois autres opérations importantes avec des parties apparentées. Comme le mentionne la note 7, CH a reçu des instruments de capitaux propres par suite d'opérations entre EDC (partie apparentée) et Chrysler. En outre, GEN a reçu des instruments de capitaux propres par suite d'opérations entre EDC et GM. De plus, la société a reçu des bons de souscription pour l'achat de 1 666 666 actions de catégorie A ou B d'Air Canada par suite d'un financement accordé à Air Canada par EDC.

## 19. Événement postérieur

En février 2010, la SGCH et d'autres participants au Projet de développement Hibernia ont signé une entente officielle pour la mise en valeur du prolongement sud du réservoir Hibernia en collaboration avec la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Le prolongement exigera d'importantes dépenses en immobilisations pour construire les installations requises, ajouter des réserves supplémentaires et prolonger l'exploitation du champ au-delà de la durée de vie initialement prévue. L'entente a aussi modifié rétroactivement l'admissibilité des frais de transport aux fins des redevances. L'incidence sur les dépenses au titre des redevances a été comptabilisée dans l'état des résultats et du résultat étendu de l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés, page 35

Exercice terminé le 31 décembre 2009  
(Tous les montants sont en milliers de dollars)

## 20. Informations complémentaires

Les états financiers consolidés de la société comprennent la totalité des actifs, des passifs, des produits et des charges de la SGCH au 31 décembre comme suit :

### Bilan

(en milliers de dollars)

	2009	2008
Actifs		
À court terme	99 447 \$	80 926 \$
À long terme	218 934	286 453
	318 381	367 379
Passifs		
À court terme	51 063	43 749
À long terme	44 444	89 373
	95 507	133 122
Capitaux propres	222 874	234 257
	318 381 \$	367 379 \$

### Exploitation

Produits		
Ventes nettes de pétrole brut	201 600 \$	428 108 \$
Autres produits	2 756	11 280
Charges		
Total des charges	(86 177)	(72 798)
Impôts sur les bénéfices	(37 562)	(123 201)
Résultat net après impôts	80 617 \$	243 389 \$

### Flux de trésorerie

Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation	106 059 \$	316 824 \$
Activités de financement	(92 959)	(291 733)
Activités d'investissement	(16 436)	(36 619)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(3 336) \$	(11 258) \$